

République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du 7 décembre 2009 à 20 h 30

Membres présents: M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA – M. Germain FARENQ – M. Moïse ROQUES – Mlle Nathalie MENDES – Mme Arlette ARAGON – M. Eric NAUTRE.

Membre (s) absent(s) excusé(s): – Mme Sandrine LECLERCQ (Pouvoir Nathalie MENDES)

Secrétaire de séance : - M. Eric NAUTRE.

ORDRE DU JOUR

- 1. Organisation journée rando communale 2010**
- 2. Restauration du pont vieux d'Andabre**
- 3. Vœu sur les projets du gouvernement relatif à l'organisation territoriale (CG 34)**
- 4. PNRHL-Dispositif d'aide aux manifestations locales**
- 5. Tribunal administratif délibère affaire auge /commune**
- 6. Maison cévenole -projet d'insertion de nos hébergements sur un dépliant**
- 7. Lettre du gouvernement sur la suppression de la TP**
- 8. Schéma d'AEP**
- 9. Projets de loi relatifs à la réforme des collectivités territoriales**
- 10. Protection des captages communaux délib**
- 11. Contrat de service informatique**
- 12. Dexia – Contrat de groupe (assurance statutaire)**
- 13. Fondation du patrimoine convention de souscription**
- 14. Assainissement - avancement des travaux**
- 15. ADSL - Beta-testeurs du réseau Num'Hér@ult**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la 5^e journée de la randonnée pédestre communale aura lieu **le Dimanche 26 septembre 2010.**

Il demande au 1^{er} adjoint d'activer la commission tourisme qui aura en charge de proposer un itinéraire en boucle, d'une vingtaine de kilomètres et la préparation de l'organisation de cette randonnée qui se déroulera sur toute la journée.

Il indique que la diffusion de cette date sera effectuée auprès des associations de randonnées pédestres afin qu'elles puissent l'inscrire sur leur planning.

Pour avis des membres du Conseil :

Le Conseil unanime prend acte de l'information et accepte la proposition du Maire.

Monsieur Maire informe les membres du Conseil de la visite de l'architecte en charge au sein du Conseil Général de l'Hérault, de l'examen des dossiers liés à la restauration des ouvrages remarquables comme le pont vieux d'Andabre.

Il ressort de cette visite, qu'après examen de l'ouvrage le projet de restauration que nous avons proposé, n'a pas suffisamment apprécié les travaux que ce type d'ouvrage doit bénéficier et qu'un avis défavorable sera émis par la commission.

Il indique que l'architecte nous a demandé de faire appel à candidature d'un architecte spécialisé dans ce type de dossier, à cet effet, un cahier des charges nous sera proposé.

Il indique également que ce projet dont nous ignorons pour le moment le montant global de la dépense, ***pourra être réalisé en plusieurs tranches*** afin d'obtenir un maximum d'aides de la part de nos institutionnels.

Il précise que **l'autofinancement** pourra être financé à hauteur de **50% par la commune** et à **50% par les fonds de concours** de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime adopte les propositions du Maire et l'autorise à entreprendre toutes les démarches et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil sur le vœu émis par le Président du Conseil Général, André Vézhinet, le Président de l'AM de l'Hérault, Kléber Meskida, et le sénateur Maire, Robert Tropéano, concernant la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la TP.

Il propose donc, afin de démontrer notre attachement à une décentralisation juste et solidaire, de bien vouloir délibérer pour soutenir ce vœu.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu, depuis plusieurs années, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc apporte une aide aux associations qui contribuent, à travers des manifestations locales culturelles ou sportives, à faire connaître le territoire et à véhiculer ses valeurs.

Il précise que si des associations de notre commune souhaitent dans ce cadre, solliciter une aide du Parc Régional pour une manifestation prévue en 2010, il convient de transmettre une demande argumentée, par courrier, avant **le 31 décembre 2009 au siège du Parc.**

Il indique qu'en ce qui concerne la commune, il pourrait être fait état de l'organisation de la 5^e randonnée communale du 26 septembre 2010.

Pour information et avis des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information et émet un avis favorable à la proposition du Maire.

5 - TRIBUNAL ADMINISTRATIF - DELIBERE AFFAIRE AUGÉ /COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser l'avocat qui défend nos intérêts dans le cadre de l'affaire Augé/Commune et qui nous précise qu'il est intervenu lors de l'audience qui avait lieu le 12 novembre dernier devant la Cour d'appel de Montpellier.

Il indique que cette affaire a été plaidée et mise en délibéré et que la décision rendue nous sera communiquée dès que connue.

Il précise que l'appel, concerne la volonté communale de désigner un expert, ce que réfute la partie adverse.

Pour information et avis des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

6- MAISON CEVENOLE - PROJET D'INSERTION DE NOS HEBERGEMENTS SUR UN DEPLIANT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser la maison cévenole de Saint-Gervais qui propose à la commune de participer pour une insertion présentant notre gîte communal, sur le dépliant qu'ils vont réaliser.

Il indique que cette insertion nécessite une participation financière de 25 €. Il demande aux membres du Conseil s'ils jugent opportun de figurer sur ce dépliant. Il demande donc aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

A la majorité de ses membres, compte tenu que nous sommes membre du réseau Touristique, le Conseil ne juge pas opportun l'insertion de nos hébergements sur le dépliant proposé.

7 - LETTRE DU GOUVERNEMENT SUR LA SUPPRESSION DE LA TP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la lettre que vient de lui adresser le gouvernement et qui, conformément à l'engagement pris par le Président de la République le 5 février dernier et selon le projet de loi des finances 2010, prévoit la suppression de la taxe professionnelle à compter du 1er janvier prochain avec, en contrepartie, la mise en place de nouvelles ressources fiscales au profit des collectivités territoriales.

Pour information et avis du Conseil :

Le conseil Prend acte de l'information.

8 - SCHEMA DIRECTEUR D'ADDUCTION EN EAU POTABLE- MAITRISE DU FONCIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que **le projet de schéma directeur d'adduction en eau potable** dont nous avons confié l'élaboration au Syndicat Mixte de la vallée de l'Orb, sera présenté à la première commission permanente du Conseil Général, début 2010.

Il indique que nous ne pouvons engager la protection de nos ressources en eau, tant que le schéma d'AEP ne sera pas approuvé, car l'attribution de subventions est liée à la réalisation du schéma Directeur.

Il précise cependant qu'il y a urgence de s'assurer de la maîtrise du foncier de ces sources qui desservent les hameaux de la commune et qui sont implantées sur des terrains privés, notamment la source de Douch sur le terrain de l'association ZEN - DESHIMARU, celle de Madale sur le terrain de Mme Emilie ROQUES, celle de Rogainard sur le terrain de la famille BONNEL et celle de la Palisse sur le terrain de M&Mme LAURICHESSE.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager les démarches nécessaires à leur régularisation et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire.

9 - PROJET DE LOI RELATIFS A LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la lettre relative aux projets de loi relatifs à la réforme des collectivités locales que vient de lui adresser le Préfet de l'Hérault.

Il indique que le Préfet lui demande d'assurer la diffusion de cette lettre signée du Ministre de l'intérieur auprès de tous les membres du conseil.

Pour information et avis du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

10 - PROTECTION DES CAPTAGES COMMUNAUX Délib.

Monsieur le Maire **informe** les membres du Conseil qu'il est indispensable de mener à bien et de conduire à son terme la procédure pour la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine, listés dans le tableau ci-dessous :

Douch	n° 099	Section E.2
Les Cambauts	n° 1093	Section H.4
Le Malpas	n° 455	Section H
La Palisse	n° 19	Section B.1
Madale	n° 396	Section D
Rogainard	n° 79	Section D.2
Rosis	n° 170	Section D

Il indique que cette procédure entreprise au titre de l'article L215-13 du code de l'environnement et L.321-2 du code de la santé publique.

Conformément à la législation en vigueur, la déclaration de DUP est obligatoire pour réaliser les travaux, autoriser les prélèvements d'eau, acquérir par expropriation les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiates si ce n'est pas possible à l'amiable, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Propose de mandater le Conseil Général de l'Hérault pour l'assistance technique concernant les démarches de dossier préparatoire et ou dossiers réglementaires : une convention d'assistance technique sera proposé du Conseil Municipal au cours d'une prochaine séance.

Propose de confier à un prestataire, privé spécialisé (bureau d'études ou maître d'œuvre) dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, l'établissement des dossiers réglementaires de DUP et le suivi auprès des services instructeurs de l'Etat (jusqu'à la recevabilité des dossiers par l'Etat , suivant la trame proposée dans l'Hérault.

Indique que l'estimation prévisionnelle de l'établissement des dossiers préparatoires s'élève à la somme de 40 000 € HT soit 47 840 € TTC, avec une aide possible de l'Etat par la dotation globale d'Equipement (DGE).

Indique que l'estimation prévisionnelle de l'établissement des dossiers de DUP s'élève à la somme de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, avec une aide forfaitaire du Conseil Général de 4 000 € par PPI et une aide forfaitaire de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse de 6 600€ par PPR, et un complément possible de la DGE.

Indique que les différentes étapes de la procédure de DUP dossier préparatoire, définition des travaux, dossiers réglementaires, enquête publique, l'Etat peut apporter un complément d'aide par la DGE.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime adopte les propositions du Maire.

11 -

CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil le renouvellement du contrat de service avec la société « Némausic » qui assure la maintenance et les mises à jour de notre système informatique et notamment les logiciels (finance, paie, élection et facturation) ce qui représentent un coût de **1549, 90€**.

Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de ce contrat.

Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable au renouvellement de ce contrat.

12 -

DEXIA – CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DE GROUPE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu de renouveler pour une durée de 5 ans le contrat de groupe avec la société DEXIA SOF CAP, pour garantir le remboursement des salaires des employés de la commune affiliés à la CNRACL en cas de maladie ou d'accident du travail.

Il propose donc aux membres du Conseil d'opter pour l'option à 4,60% avec franchise de 10 jours.

Vote du Conseil:

Le Conseil émet un avis favorable au renouvellement du contrat et opte pour l'option proposée

13-

FONDATION DU PATRIMOINE - CONVENTION DE SOUSCRIPTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la fondation du patrimoine que nous avons sollicitée dans le cadre de notre projet de restauration de la deuxième tranche de travaux de l'église Ste Marie de Douch, nous demande de souscrire une convention de souscription pour nous permettre d'obtenir une subvention de cette fondation.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette convention et tout acte afférent.

Vote du Conseil:

Le Conseil unanime autorise le Maire à signer cette convention.

14 - ASSAINISSEMENT -

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'avancement des travaux de construction de la Station d'épuration à filtre roseaux sise au lieu dit « Cadassi » sur le territoire de notre commune.

Il précise que les travaux de raccordement du lieu d'implantation de la station à la route départementale 922 sont terminés. L'enrochement en cours permettra de conforter cette voie d'accès.

Il précise que pour le moment le « calendrier des travaux » est respecté.

Pour information et avis des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

15 - ADSL -

BETA-TESTEURS DU RESEAU NUM'HERAULT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du déploiement du réseau NUM'HER@ULT, le conseil général va faire réaliser des tests chez les internautes intéressés et cela avant l'ouverture au public.

Concrètement le testeur se verra doter gratuitement du matériel nécessaire à la connexion internet...il devra l'installer...l'essayer pendant 15 jours... au bout desquels ils se verront proposer une souscription à un abonnement avec un opérateur (entre 29,90 € et 40 € en fonction du choix ou non de la téléphonie) ou bien de restituer le matériel.

Il indique que compte de l'urgence une dizaine de personnes de notre commune proche des relais ont été désignés pour réaliser ce test et que c'est le Conseil Général qui retiendra les candidats pour réaliser ces tests.

Pour information et avis des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

**Les Vœux de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc auront lieu le 15 janvier 2010 à 18H30 à la Montélarie
(Un co voiturage pourra être organisé)**

Monsieur le Maire présentera ses vœux au public

- **Le vendredi 22 Janvier à 18h 30 à la salle polyvalente d'Andabre**
- **Le samedi 23 janvier à 17h00 salle du Refuge Communal à Douch**

Un apéritif dînatoire clôturera ces vœux.

Le Maire

Jacques MENDES